

Affaire suivie par : Marie GARDIENNET

DÉCISION DU MAIRE

N° 29 / 2023

AFFICHÉ EN MAIRIE LE

Aytré le 15 mai 2023



Objet : Demande de subvention au titre du Fonds verts : réhabilitation, rénovation énergétique bâtiment Jean Macé

VU les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

VU la délibération n°3 du 10 juillet 2020, déléguant au Maire diverses compétences, et notamment son alinéa 22 qui l'autorise à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dès lors que la dépense est inscrite au budget ou au plan d'investissement pluriannuel,

CONSIDÉRANT les conditions de demande d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique appelé Fonds verts « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »,

CONSIDÉRANT les travaux inscrits à ce titre au plan pluriannuel d'investissement et le plan prévisionnel de financement joint en annexe,

DÉCIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER auprès de la préfecture de Charente Maritime l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », dans le cadre du dossier de demande dûment constitué.

Annexe : Plan de financement prévisionnel

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en Mairie.

Ampliation en sera adressée à monsieur le Préfet de Charente Maritime

Par délégation du Conseil Municipal
Tony LOISEL
Maire d'Aytré



Collectivité
OpérationAYTRE
REHABILITATION BATIMENT JEAN MACE

du 22052023

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant TTC
Maitrise d'œuvre	47 600,00 €	
Désamiantage	19 182,00 €	
Demolition / Gros œuvre	286 926,95 €	
Couverture Zinguerie	82 865,20 €	
Menuiseries extérieures Serrurerie	108 692,00 €	
Cloisons Doublages Plafonds	172 309,74 €	
Charpente bois - Menuiserie bois - Agencement	133 193,03 €	
Revetement de sols Faïences	44 789,10 €	
Electricité Chauffage électrique	64 287,52 €	
Plomberie sanitaire Ventilation	117 355,95 €	
Peintures	19 738,09 €	
Contrôle / SPS	11 720,00 €	
Coût HT	1 108 659,58 €	1 330 391,50 €

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande.

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Acquis	1 108 659,58 €	236 150,00 €	21,30 %
DSIL " Grandes priorités "	Acquis	723 492,54 €	83 600,00 €	11,56 %
Autre subvention État (à préciser) Fonds vert	Sollicité	723 492,54 €	224 282,69 €	31,00 %
Fonds européens				0,00 %
Conseil départemental				0,00 %
CDA La Rochelle Fonds d'aide équipements artistiques	Sollicité	1 108 659,58 €	90 000,00 €	8,12 %
CDA La Rochelle Fonds structurants	Sollicité	1 108 659,58 €	250 000,00 €	22,55 %
Sous-total			884 032,69 €	
Autofinancement			224 626,89 €	20,26 %
Coût HT			1 108 659,58 €	